

Délibération du Conseil d'administration

Séance du 16 novembre 2023

Présents M. Jean-Paul PAVILLON et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, Corinne PICARD (arrivée au point n°2) représentants le conseil municipal.
Mmes Chantal SCHWARTZ, Marie-Chantal GUILLOT, Monique LE BIHAN, Martine SCOTTO DI VETTIMO et M. Paul ABLINE, représentants les associations.

Absents excusés ayant donné pouvoir

M. Philippe LABORDERIE	Mme Edith CHOUTEAU
Mme Christine CORBILLON	Mme Danielle LANGLOIS
Mme Christelle TREHET-COLLET	Mme Monique LE BIHAN

Absent excusé

M. Gérald BOUSSICAULT

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,
M. Philippe FREMONDIÈRE, directeur général des services, Ville des Ponts-de-Cé.

POINT N°9 – BUDGET RÉSIDENCE AUTONOMIE – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Madame CHOUTEAU, Vice-présidente, propose, d'ajuster les crédits du budget résidence autonomie comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Imputation	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
61558 – Chap 016	Autres (maintenance)	+ 7 000 €	
61521– Chap 016	Bâtiments publics	+ 4 000 €	
64111– Chap 012	Rémunération principale	+ 21 000 €	
7712 – Chap 019	Subvention du budget principal CCAS		+ 3 380 €
6419 Chap 018	Atténuations de charges		+ 28 620 €
	TOTAL	+ 32 000 €	+ 32 000 €

CCAS LES PONTS-DE-CÉ

Accusé de réception en préfecture
049-264901976-20231116-AS-23-11-16-9-DE
Date de télétransmission : 21/11/2023
Date de réception préfecture : 21/11/2023

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

